



centre technique
de la **conservation**
des **produits**
agricoles

RAPPORT D'ESSAIS BO13A0084

Version a

Client

SIGOPLAST

A l'attention de Mme BONNET

BP 68

43600 SAINTE SIGOLENE

Date de réception des échantillons : 4 février 2013

Date de début d'analyse : 12 février 2013

Type d'échantillons : Film POLYPRO imprimé

Analyses demandées: Migration globale

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'autorisation écrite du laboratoire. Il comporte 3 pages (sans annexes).

1. IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS

Référence CTCPA	Référence client
BO13A0084	Film POLYPRO imprimé

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Norme NF EN 1186, parties 1 et 3
- Directive européenne CEE du 23/12/85 n°85/572
- Directive européenne CEE du 29/07/97 n°97/48
- Règlement européen n°1935 paru le 27/10/2004
- Règlement européen n°10/2011 paru le 14 janvier 2011 et ses amendements.

3. METHODOLOGIE

Migration dans les simulants aqueux

Des éprouvettes sont mises en contact avec le simulant aqueux. A la fin de cette période de contact, le simulant est recueilli. La migration globale des substances non volatiles de l'échantillon est déterminée par la détermination de la masse de résidu non volatil après évaporation du simulant.

4. CONDITIONS D'ESSAI

	Produits avec lequel l'emballage est en contact	Type de simulant			Type de contact	Temps de contact et température des essais
		Ethanol	Acide	Gras		
Film POLYPRO imprimé	Fruits, légumes et leurs dérivés conservation température réfrigérée et ambiante réchauffage micro-ondes possible	X Ethanol 20%	X		Méthode par immersion	10 jours à 40°C

Alcool : alcool éthylique 20% en solution aqueuse

Acide : acide acétique 3% en solution aqueuse

Gras : huile d'olive.

5. RESULTATS

Référence	Simulant	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs individuelles (mg/dm ²) (*)	Valeur moyenne (mg/dm ²)
Film POLYPRO imprimé	Ethanol 20%	Légère décoloration du film	Limpide	1.0 1.7 0.9	1.2
	Acide acétique 3%	Aucune modification apparente	Limpide	1.0 1.0 1.0	1.0

* Volume de simulant = 100ml, surface de contact estimée à 1 dm²

Rappel des limites maximales autorisées:

Pour les simulants aqueux:

10 mg/dm² avec un écart analytique de 2 mg/dm²

60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg

6. AVIS ET INTERPRETATION

Pour les échantillons soumis à analyse (**Film POLYPRO imprimé**), les valeurs de migration globale dans le simulant aqueux acide et alcoolisé jusqu'à 20%, (simulants B et C du règlement 2011/10) sont inférieures à la limite fixée par la législation en vigueur.

Bourg en Bresse, le 28 février 2013

A.PERRIN

Chef d'Unité Emballage

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux objets soumis à l'essai.